An aerial photograph of a busy street in Brussels, Belgium. The street is filled with a large crowd of people, many of whom are walking. There are several bicycles parked along the sidewalks. On the left, a grey building has a sign that reads "PHARMACIE + APOTHEEK". On the right, a red brick building with white window frames is visible. In the background, the city skyline of Brussels is visible, including several tall buildings and a church with a spire. The sky is clear and blue.

BRUXELLES PATRIMOINES

Décembre 2019 | N° 032

Dossier **VOIR LA RUE AUTREMENT**

Varia **ALEXIS DUMONT**
SAINT-VERHAEGEN

LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

UN PATRIMOINE
À PROTÉGER, UN
ENJEU ÉCOLOGIQUE

CHRISTINE SOMMEILLIER

ARCHITECTE ET ARCHITECTE-PAYSAGISTE
MAÎTRE ASSISTANTE HECH-ISIA
MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES
MONUMENTS ET SITES

Les alignements d'arbres des grandes artères urbaines participent tant de l'esthétique de la ville que de son confort environnemental. Le patrimoine arboré des voiries a beaucoup souffert du tout à l'automobile de la seconde moitié du XX^e siècle. L'auteure nous montre comment, aujourd'hui, la préservation et la régénération de cette richesse végétale et urbanistique constitue un enjeu de premier plan pour le paysage urbain.

En milieu urbain, aussi bien dans les zones vertes que minérales, l'arbre a investi des lieux qui lui sont pourtant souvent hostiles et ce au profit de l'espace urbain et de ses habitants. À l'heure du réchauffement climatique, le renforcement de la présence du végétal apparaît comme une solution pour l'avenir et de nombreuses voix s'élèvent pour que le nombre d'arbres en ville augmente. Les canicules de cet été ont d'ailleurs attiré l'attention de nombreux médias sur le rôle que l'arbre pouvait jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique¹.

La création de grands parcs arborés en complément des zones vertes existantes est incontestablement une solution. À terme, celle-ci ne sera cependant pas suffisante. La trame verte actuelle doit être renforcée de manière équilibrée et diffuse, afin de toucher la majorité des habitants². Certainement depuis le XIX^e siècle, la rue a été associée et a participé au développement du maillage vert en milieu urbain. Aujourd'hui, la place de l'arbre en milieu urbain est reconsidérée, cette contribution souhaite offrir quelques pistes de réflexion.

DES ARBRES PARTOUT DANS LA VILLE ?

Faut-il planter des arbres partout dans la ville ? D'un point de vue historique et patrimonial, certaines artères minérales ne devraient pas être plantées. Ainsi, nombreuses sont les rues, notamment dans le centre historique, qui n'ont pas été pensées pour accueillir le végétal d'autant que nombre d'entre elles ne réunissent pas les conditions indispensables aux plantations. Souvent, leur largeur ne dépasse pas vingt mètres et les plantations y apparaissent généralement peu convaincantes. Dans ce genre de configuration, les gros sujets exigent un entretien et une taille annuelle qui impliquent des budgets importants pour un effet souvent peu satisfaisant. À l'inverse, les espèces naines ou à port spécifique comme le port boule ou colonnaire n'apportent pas spatialement la dimension végétale attendue. Dans ces cas, il est donc préférable de ne pas planter le long des trottoirs et de préférer un élargissement de trottoirs à un carrefour, un recul de façade ou encore la conversion de manière conséquente d'une zone de stationnement en

zone de plantations. Pour tous ces cas, c'est l'ingéniosité du dispositif qui animera le parcours urbain et donnera la trame végétale³.

LES ALIGNEMENTS D'ARBRES, UN PATRIMOINE VÉGÉTAL CONSIDÉRABLE

En dehors des rues où les possibilités de plantations sont souvent réduites, Bruxelles dispose d'un patrimoine végétal considérable grâce aux aménagements réalisés par Victor Besme, sous l'autorité de Léopold II (fig. 1)⁴. Les nouvelles voiries monumentales tracées dans l'ensemble de l'agglomération bruxelloise dès la seconde moitié du XIX^e siècle, boulevards et avenues, sont dotées d'une architecture végétale. Suivant les lieux, des plantations spécifiques et homogènes de marronniers, hêtres, érables ou tilleuls ont contribué non seulement à l'aménagement des nouvelles voiries, mais également à l'embellissement de la ville. Si ces espèces constituent un patrimoine végétal remarquable, elles forment à présent des alignements qui font également partie intégrante du pa-

Fig. 1

Quelques exemples d'alignements d'arbres sur les boulevards et les avenues bruxelloises vers de 1900 (Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban.brussels).







Fig. 2
Avenue de Tervueren [Schmitt-GlobalView, 2011 © urban.brussels]



Fig. 3
Le boulevard Brand Withlock [Schmitt-GlobalView, 2011 © urban.brussels].



Fig. 4
Alignements d'arbres, avenue Churchill [A. de Ville de Goyet, 2016 © urban.brussels].

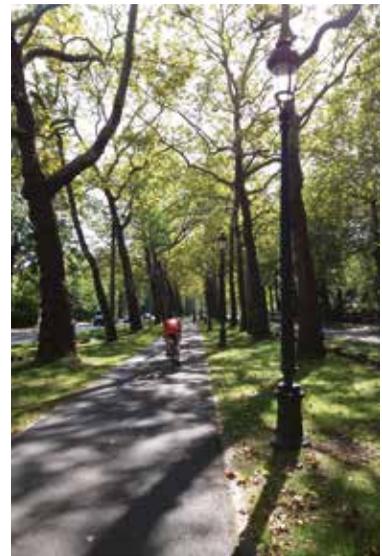


Fig. 5
Alignements d'arbres, boulevard du Souverain [© C. Paredes].

trimoine urbanistique bruxellois. Ils lui sont indissociables tant ils contribuent à l'expression symbolique de la hiérarchie des voiries et inscrivent leurs relations au territoire. Ces alignements, encore présents aujourd'hui, continuent de marquer le paysage urbain (fig. 2-5).

Avant d'aller plus loin, il est intéressant de se pencher sur la définition d'un alignement d'arbres. « L'alignement d'arbres est défini

comme un ensemble de sujets arborés, la plupart du temps d'une même essence et organisé selon un schéma simple et volontaire, la ligne. Il peut être multiplié pour varier l'effet ou créer un espace particulier »⁵.

On le voit, les alignements d'arbres sont considérés comme des ensembles, or paradoxalement ils ne font actuellement l'objet d'aucune protection. En effet, la notion d'ali-

gnement disparaît souvent derrière celle de l'arbre comme sujet végétal. Conformément au CoBAT (titre V), chaque individu peut être protégé, isolément de ses voisins, par une inscription possible sur la liste de sauvegarde ou classement. Pourtant, dans le cas des alignements, il s'agit d'espèces qui participent à la cohérence d'un ensemble⁶.

Ce patrimoine arboré vieillissant entraîne des contraintes d'entretien



Fig. 6
Disparition des alignements sur le boulevard Louis Schmidt (www.bruciel.brussels) (<http://Bruciel.brussels>).



Fig. 7
Avenue Albert. Les marronniers ont été trop sévèrement taillés (photo de l'auteur).

importantes en termes de budget. Les alignements d'arbres sont aujourd'hui pour la plupart fortement dégradés. À certains endroits, ils ont même complètement disparu. Sur le boulevard Louis Schmidt par exemple, l'alignement d'arbres a quasi disparu en 50 ans (fig. 6).

Les alignements ont tendance à perdre leur intégrité, ceci à cause de la disparition ponctuelle des arbres qui les constituent, au gré

de blessures, d'accidents, de maladies ou d'interventions sécuritaires. Pour chacune de ces situations, la replantation devrait être examinée et étudiée dans son rapport à l'ensemble de l'alignement et non pas à l'unité.

De nombreuses interventions sur les alignements d'arbres à Bruxelles semblent pourtant s'inscrire à l'encontre de ce principe. La situation actuelle de l'avenue Winston

Churchill en est un exemple. Une série d'arbres qui composaient les deux rangs de l'allée centrale y ont été abattus puis replantés seulement d'un côté, provoquant un déséquilibre dans la composition végétale. On peut tout autant regretter que les marronniers de l'avenue Albert aient été taillés de manière sévère ce qui dénature complètement la scénographie de l'avenue (fig. 7).

CONSERVER LES ALIGNEMENTS : UN ENJEU PATRIMONIAL ET ÉCOLOGIQUE

L'enjeu actuel est donc de renouveler ces alignements afin de conserver la scénographie végétale existante tout en prenant en compte leur rôle dans la régulation climatique.

Vu le contexte particulièrement agressif, l'espérance de vie d'un arbre en milieu urbain est assez limitée. En effet, le sol compacté et donc plus sec, l'atmosphère polluée, la chaleur plus importante, l'éclairage constant de jour comme de nuit réduisent considérablement l'espérance de vie d'un arbre. À cela, on peut ajouter les diverses agressions causées par l'homme comme les tailles sévères, le vandalisme, les mutilations diverses, le piétinement, le passage de véhicules carrossables, etc.

Comme souligné précédemment, les alignements d'arbres sont la plupart du temps constitué d'un végétal équien et mono-spécifique. Le principe qui avait orienté autrefois ces plantations, se heurte de nos jours à une nouvelle conception de plantation, d'espèces hétérogènes, préconisée par les écologistes. Ils sont de plus en plus nombreux en effet, à considérer

que « ce qui constitue l'unité d'un paysage par exemple, n'est plus le simple aspect formel de répartition des volumes et des couleurs, mais bien un ensemble biologiquement cohérent⁷. Suivant cette nouvelle approche, l'hétérogénéité du paysage apparaît comme une valeur primordiale, garante de sa bonne santé pour les plantations. La monoculture « classique » n'aurait donc plus sa place en ville, car elle vulnérabilise les alignements en cas de maladie et représente un frein à la biodiversité. Pourtant, c'est cet ordonnancement régulier et unitaire qui contribue au caractère prestigieux de nos avenues et participe à la spécificité d'une large portion de notre paysage urbain bruxellois.

.....

COMMENT RÉCONCILIER NATURE ET PATRIMOINE ?

Si les alignements d'arbres, éléments d'apparat et de prestige de la capitale, constituent sans conteste un patrimoine végétal historique, il est clair quand dans le cadre actuel de lutte contre le réchauffement climatique, ils représentent également un véritable enjeu de qualité urbaine.

Dans la perspective de la verdurisation programmée de la ville et parmi l'éventail des actions à entreprendre, considérer la préservation des alignements bruxellois pourrait constituer une priorité. Peu de mesures existent actuellement pour sauvegarder ce patrimoine. La France a légiféré à ce sujet en introduisant dans la loi, pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, un principe général de protection des alignements et des allées d'arbres⁸. La loi prévoit à cet effet quatre grands principes⁹ dont la Région de Bruxelles-Capitale pourrait s'inspirer (voir encadré).

L'EXEMPLE DE LA LOI FRANÇAISE : QUATRE GRANDS PRINCIPES

1. Un principe général de conservation des alignements : ce principe vise le motif paysager et ne se limite pas à la durée de vie des arbres qui le composent. Il induit donc un principe de replantation qui vise à préserver l'esprit de composition.
2. Des abattages à titre dérogatoire : certains arbres souffrant de maladie et/ou de vieillissement peuvent porter atteinte à la conservation de l'alignement et générer un risque pour les biens et les personnes. Des dérogations peuvent donc être prévues pour l'abattage de certains sujets.
3. Un principe de compensation : en cas d'abattage, la loi prévoit un principe de compensation. Cette compensation ne peut pas se limiter à une replantation du même nombre de sujets, mais doit prendre en compte l'impact esthétique de l'abattage sur l'ensemble de la composition et garantir que la stratégie de replantation permettra de reconstituer, à terme, la composition initiale et ce aussi bien sur le plan de l'architecture végétale de l'alignement que sur le plan de la lisibilité à l'échelle du paysage.
4. Un principe de gestion : la protection des alignements doit faire l'objet d'attention particulière et doit reposer avant tout sur un principe de bonne gestion. En particulier, la question du risque, autour de laquelle se cristallisent les débats sur la place de l'arbre dans l'espace public, résulte avant tout d'un défaut de gestion ou de mauvaises pratiques qui augmentent la dangerosité des arbres de manière exponentielle.

.....

RÉINVENTER UN ALIGNEMENT AU BOULEVARD GÉNÉRAL JACQUES

L'intervention récente sur le boulevard Général Jacques offre un bel exemple de conciliation entre la volonté de réintroduire la nature en ville et celle de recomposer un alignement d'arbres disparus. Ce boulevard, tracé par Victor Besme, présentait un profil d'origine d'une largeur de 35 mètres, dimension classique pour un boulevard de cette époque, et comportait une double rangée d'arbres qui avaient déjà belle allure sur les vues de 1910¹⁰ (fig. 8). Ceux-ci seront pourtant abattus dans les années 1950 afin de laisser plus de place à l'automobile. Le récent projet de réaménagement qui vise à un meilleur partage de

l'espace entre les différents usagers a également été l'occasion de replanter un alignement d'arbres. Contrairement à la situation originelle, ces arbres ont été plantés non pas dans les trottoirs mais dans la berme centrale, le long des voies de tram à l'image du boulevard Louis Schmidt qui lui est contigu. Tout en se basant sur les traces du passé, le réaménagement a fourni l'opportunité de replanter une artère chaude depuis de nombreuses années tout en répondant aux besoins actuels en terme de mobilité et bien-être des habitants.

.....

CONCLUSION

Réintroduire et recomposer la nature en ville répond certes à une nécessité écologique et à une de-



Fig. 8

Les plantations sur le boulevard Général Jacques vers 1900 (Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB - urban.brussels).

mande sociale, mais elle doit se faire de manière adaptée. Il serait souhaitable que cet effort s'inscrive dans la recherche de cohérence paysagère plus générale. Rétablir la composition initiale des alignements des boulevards et avenues bruxelloises participe du même objectif. La préservation du patrimoine à la fois végétal et urbanistique bruxellois pourrait parfaitement trouver sa place dans le développement de projets urbains écologiquement innovants.

NOTES

1. <https://www.lalibre.be/planete/environnement/planter-des-arbres-en-ville-...24/07/2019> ; <https://www.lemonde.fr/festival/article/2019/06/29/canicule-en-ville-planter-des-arbres-...> ; <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/canicule-planter-des-arbres-pour-lutter-contre-la-chaaleur-des-villes-7798004570>,
2. SIRVEN, B., *Le génie de l'arbre*, Actes Sud, 2017.
3. MOLLIE, C., *Des arbres dans la Ville - L'urbanisme végétal*, Actes Sud, 2019.
4. DEMANET, M. et MAJOT, J.-P., *Manuel des Espaces publics*, Iris, 1995, p. 81-89.
5. LAROCHE, D., *Les alignements d'arbres*, Direction générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction (éd.), Paris, 2006 (consulté en ligne).
6. À ce propos, il faut souligner que les alignements en voirie ont des conditions de vie fort éloignées du milieu naturel, donc une durée de vie plus courte, et soumis à des contraintes de gestion peu compatibles avec une mesure de protection légale.
7. VALLAURI, D., et alii, *Biodiversité, naturalité, humanité. Pour inspirer la gestion des forêts*, Lavoisier, 2010.
8. Code de l'environnement, L. III, Titre V, article L.350-3 (Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (1), consulté sur : <https://www.legifrance.gouv.fr>).
9. *La protection des allées et alignements d'arbres*, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, novembre 2017 (www.ecologique-solidaire.gouv.fr).
10. DEMANET, M. et MAJOT, J.-P., *Manuel des Espaces publics*, Iris, 1995.

TREE ALIGNMENTS

A heritage to be safeguarded: an ecological challenge

In the urban environment, trees are, to the benefit of urban spaces and their inhabitants, present in places that in truth are often hostile to them. Brussels has a considerable plant heritage thanks to the planning carried out by Victor Besme, under the authority of Leopold II. The new monumental road network created in the Brussels urban area from the second half of the 19th century on, in the form of boulevards and avenues, were given a green architecture: lines of trees that are also an integral part of the urban heritage of Brussels. Still present today, they continue to mark the urban landscape. At a time of climate warming, when increasing the presence of trees appears to be a solution for the future, the preservation of this green heritage has become an ecological issue.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Griet Meyfroots, Valérie Orban et Cecilia Paredes

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes et Christophe Loir (ULB)

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

AUTEURS/COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Marion Alecian, Aurélie Autenne, Céline Chéron, Paula Cordeiro, Marie Demanet, Quentin Demeure, Thibaut Jossart, Isabelle Leroy, Murielle Lesecque, Christophe Loir, Griet Meyfroots, Marc Meganck, Muriel Muret, Cecilia Paredes, Thomas Schlessler, Christian Spapens, Francis Tourneur, Tom Verhofstadt

RELECTURE

Françoise Cordier, Martine Maillard, Anne Marsaleix, Marc Meganck, Brigitte Vander Bruggen

TRADUCTION

Gitracom, Hilde Pauwels, Eric Tack, Ubiqu Belgium NV/SA

CARTOGRAPHIE

Maxime Badard, Philippe Chartier, Cecilia Paredes

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

Graphius Brussels

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt, Brigitte Vander Bruggen
bpeb@urban.brussels

REMERCIEMENTS

Martin van Berkel, Frédéric Hoebeeck, Frank Scheelings, Thomas Schlessler, René Laurent.

Avec la collaboration de l'équipe du Centre de documentation urban.brussels

Merci aussi aux étudiants du cours *La ville des XVIII^e et XIX^e siècles : paysages urbains historiques et enjeux actuels*, ULB, 2019

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine)
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CONTACT

Urban.brussels
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
bpeb@urban.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès d'Urban.brussels.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOE - Archief Onroerend Erfgoed
ARAU - Atelier de Recherches et d'Action Urbaines
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
CIDEP Centre d'information, de documentation et d'étude du patrimoine
CD.U.B - Centre de documentation urban.brussels
ERU asbl Centre d'Études et de Recherches Urbanistiques
F.R.S. - FNRS - Fonds de la recherche Scientifique
KBR Koninklijke Bibliotheek - Bibliothèque royale
KIK-IRPA - Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique
MVB - Musées de la Ville de Bruxelles - Maison du Roi
PMW asbl - Pierres et Marbres de Wallonie
RTC - Royal Trust Collection

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2019/6860/018

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel "Erfgoed Brussel".

DÉJÀ PARU DANS BRUXELLES PATRIMOINES

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

023-024 - Septembre 2017
Nature en ville

025 - Décembre 2017
Conservation en chantier

026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

028 - Septembre 2018
Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série - 2018
La restauration d'un décor d'exception

029 - Décembre 2018
Les intérieurs historiques

030 - Avril 2019
Bétons

031 - Septembre 2019
Un lieu pour l'art

Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics, un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. *Voir la rue autrement* est l'occasion de questionner la cohérence des missions d'urban.brussels sur cet objet urbain incontournable et de rendre visible l'approche intégrée de ses actions sur le paysage bruxellois.

Bety Waknine,
Directrice générale



u



15 €



ISBN 978-2-87584-183-4